

SCL - CAP n°3 des Adjoint·es Techniques du 8 octobre 2020

L'administration était représentée par Thierry Picart (Chef du SCL), Nadine De Bellis (Responsable du Pôle RH du SCL) et Sylvie Gauthier (Pôle RH du SCL).

Solidaires CCRF & SCL était représenté par Marie Gouiran (SCL 34).

Ordre du jour de la CAP

- •En formation plénière
 - 1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019.
 - 2- Titularisation des Adjoints Techniques Principaux de Laboratoire de 2ème classe.
 - 3- Questions diverses.
- •En formation restreinte n°1 (ATPL 1)
 - 4- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.
- •En formation restreinte n°2 (ATPL 1 / ATP L2)
 - 5- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.
 - 6- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1ère classe.
- •En formation restreinte n°3 (ATPL 2 / ATL)
 - 7- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.
 - 8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2ème classe.

1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation plénière) a été approuvé à l'unanimité.

2- Titularisation des ATPL 2

Les titularisations ont été approuvées à l'unanimité.

3- Questions diverses

•Changement du taux d'indemnisation les week-end lors de la formation initiale, les agents n'ayant pas accès à la restauration administrative

Réponse de l'UD : lors de la formation initiale des agents de catégorie C et B le barème reste le même, les restaurants administratifs étant accessible dès l'affectation du stage.

•Non réception des documents préparatoires comme prévu par le RI de la CAP

Réponse de l'UD : en effet, les documents n'ont pu être transmis dans les délais réglementaires en raison de la tenue du CHSCT et des mesures organisationnelles liées à la Covid 19. L'administration a dit le regretter.



4- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°1) a été approuvé à l'unanimité.

5- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°2) a été approuvé à l'unanimité.

6- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1ère classe

Conditions de promouvabilité : être ATPL 2, avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade. Pour 2020, 9 agents sont donc promouvables et 1 promotion est possible.

A été promu : Wachter Jérôme (SCL 13).

7- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°3) a été approuvé à l'unanimité.

8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2ème classe

Conditions de promouvabilité : être ATL, avoir atteint le 5ème échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade. Pour 2020, 1 agent est promouvable. Cependant, aucune promotion n'a été prononcée.

Ceci était la dernière CAP au SCL qui a évoqué les promotions. La loi de transformation de la FP a supprimée leur compétence en matière de promotion et de titularisation à compter du 1^{er} janvier 2021 comme elle l'avait fait précédemment pour les mobilités au 1^{er} janvier 2020.

Dorénavant c'est l'administration seule qui décidera et dans l'opacité totale des promotions et mobilités malgré les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui sont soi-disant garantes d'équité mais qui sont en fait des Lignes bien tordues.

A votre disposition pour tout complément d'information

Marie Gouiran - Laboratoire de Montpellier - 04.67.04.62.00 <u>Marie.Gouiran@scl.finances.gouv.fr</u>

